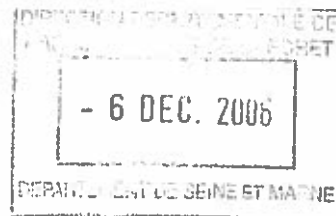




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SOUS-PREFECTURE DE MEAUX

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

MEAUX, le

- 4 DEC. 2006

BCV/LQ - n° 06/302

Affaire suivie par Liliane QUEINNEC

Tél : 01 60 09 83 51

Fax : 01 60 09 83 82

Mail : liliane.queinnec@seine-et-marne.pref.gouv.fr

Réseau « Natura 2000 » - « Site «des boucles de la Marne ».

Réunion du 22 novembre 2006

Relevé de conclusions

La première réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 des boucles de la Marne s'est tenue le 22 novembre 2006 sous la présidence de M. DELSOL, sous-préfet de Meaux.

Les listes des participants figurent en annexes.

Étaient absents, excusés :

- M. EBLE, président du conseil général de Seine-et-Marne,
- M. MARCHANDEAU, maire d'Annet-sur-Marne, président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet,
- M. FORTIER, maire de Luzancy,
- M. HERPSONT, maire de Mary-sur-Marne,
- M. GEIST, maire de Sainte-Aulde,
- Mme DETRY, présidente de la chambre des métiers de Meaux,
- M. LOPEZ, président du comité départemental de la randonnée de Seine-et-Marne,
- M. LAPORTE, centre régional de la propriété forestière d'Ile de France.
- M. TONUS, direction départemental de l'équipement.

La présente séance de travail a pour objet notamment :

- d'installer le comité de pilotage,
- de désigner l'opérateur et le président du comité,
- et de répondre aux questions diverses.

Après avoir rappelé les principales phases de ce dossier (présentation du site au cours d'une réunion le 30 novembre 2005, consultation des communes et EPCI qui n'a pas soulevé d'opposition au projet, désignation du site Natura 2000 des boucles de la Marne par arrêté ministériel du 12 avril 2006, composition du comité de pilotage par arrêté préfectoral du 3 octobre 2006), le sous-préfet installe ce comité.

Puis il demande à M. SIBLET, DIREN, de rappeler brièvement les règles applicables à la démarche Natura 2000.

S'agissant de la désignation de l'opérateur, le sous-préfet rappelle que dans son courrier du 23 octobre 2006, il a invité les collectivités susceptibles d'être candidates à se faire connaître auprès de ses services. Il n'a reçu à ce jour aucune réponse. Cependant, il a été informé de la pré-candidature de la Région Ile de France. Le site des boucles de la Marne est vaste et complexe et la Région, qui est déjà propriétaire et acteur financier sur plusieurs sites s'étendant dans ce périmètre, apparaît comme la structure ad hoc.

M. BOULARD, agence des espaces verts (AEV), précise que la Région comprend parfaitement les enjeux de la démarche Natura 2000. Toutefois, avant de se prononcer officiellement, le conseil régional d'Ile de France réfléchit à un positionnement global sur ce dossier, d'autant qu'un autre site Natura 2000 existe en Ile de France.

S'agissant d'une éventuelle candidature du conseil général de Seine-et-Marne, M. RENAULT indique que cette collectivité qui intervient déjà sur d'autres sites ne souhaite pas se disperser.

Le sous-préfet constate que plusieurs communautés de communes sont également représentées dans le comité de pilotage. Cependant, pour chacune d'entre elles, le périmètre couvert est faible par rapport au site concerné. Pour sa part, il n'est pas favorable à la création d'un nouveau syndicat.

Compte tenu de ces éléments, il propose aux participants de prendre acte de la pré-candidature du conseil régional d'Ile de France –via l'agence des espaces verts- et d'attendre le délai de trois mois pour connaître la position officielle de ce dernier. Dans le cas où d'autres collectivités se porteraient candidates, accord est donné par les participants pour que la priorité soit laissée à la Région. Ce « gentlemen agreement » vaut décision du comité de pilotage.

Questions diverses

M. POINSOT, DRIRE, précise que l'UNICEM et la DRIRE sont prêts à participer au réaménagement des milieux humides.

Mme DEVAUX, mairie de Trilbardou, souhaite avoir des précisions sur l'information des propriétaires.

M. PRUVOST, DDAF, lui répond que les propriétaires seront approchés pour dresser un état des lieux. Par ailleurs, des réunions individuelles ou collectives pourront être organisées avec l'ensemble des propriétaires concernés auxquelles la DIREN pourra participer, en appui à l'opérateur.

Mme GIBERT, adjointe au maire de Lesches, s'interroge sur le lieu de ces réunions dans le cas où la Région (AEV) serait désignée opérateur.

M. SIBLET propose des réunions tournantes dans chacun des secteurs géographiques.

Avant de clore la séance, le sous-préfet insiste sur les enjeux d'un portage du projet par une collectivité territoriale. A défaut, cette charge reviendra à l'Etat, mais cette solution n'est pas souhaitable.

Le sous-préfet,



Bruno DELSOL